

Série d'exemples de l'USIE	PQ 20XY	Planificateur/trice-électricien/ne CFC	
Domaine PQ: Travaux pratiques		Date: XY.XY.2018	Etablie par: AG QV-EP

Série d'exemples de travaux pratiques dans le domaine PQ pour les apprentis en distribution d'énergie

Formation initial

Planificatrice-électricienne CFC / Planificateur-électricien CFC

64505

Indications relatives à la série d'exemples de travaux pratiques:

Cette série d'exemples est basée sur la Directive pour la procédure de qualification selon Orfo 2015. La mise au point de cette directive est le résultat d'une collaboration entre les Cheffes-expertes et Chefs-experts et des spécialistes issus des trois lieux de formation notamment l'entreprise, les cours inter-entreprises et l'école professionnelle.

Cette série d'exemples fournit les bases pour que les examens se pratiquent uniformément sur l'ensemble de la Suisse dans toutes les régions d'examen. Les Cheffes-expertes et Chefs-experts élaborent ainsi leurs propres tâches d'examen «pointues», en tenant compte de l'infrastructure disponible sur le lieu d'examen.

Cette série d'exemples convient également parfaitement bien aux apprentis, à titre de préparation personnelle à l'examen final et en tant que source d'informations pour les formatrices et formateurs. Chaque poste contient les documents de planification électroniques ou les fiches auxiliaires s'y rapportant, pour le traitement de la tâche. C'est la raison pour laquelle chaque poste est rangé dans un dossier séparé.

Indications relatives à l'emploi de la documentation de formation lors de l'examen final:

Pendant la formation à la pratique professionnelle, la personne en formation tient un dossier de formation personnel. Tous les travaux de cette documentation de formation sont établis avec les moyens auxiliaires de l'USIE et peuvent être utilisés pour la procédure de qualification des travaux pratiques. Les points suivants sont entre autres à respecter:

1. Pendant l'examen, seuls les documents papiers sont tolérés. Les documents d'apprentissage élaborés avec des moyens électroniques doivent être imprimés par les apprentis avant les épreuves.
2. Les formatrices et formateurs professionnels au sein de l'entreprise contrôlent et signent le dossier d'apprentissage au moins une fois par semestre (Orfo art. 14). Les documents d'apprentissage non signés ne sont **pas** tolérés à l'examen.
3. Les documents d'apprentissage ne sont pas évalués lors de l'examen final. Les experts dans le domaine de qualification « travail pratique » ont toutefois la possibilité de consulter les documents d'apprentissage, lors de l'examen.
4. Les informations détaillées concernant l'emploi de la documentation de formation sont stipulées dans la Directive pour la procédure de qualification selon Orfo 2015 (*chapitre 13, page 19*).

Edité par:

USIE Commission de formation professionnelle
2018

Série d'exemples de l'USIE	PQ 20XY	Planificateur/trice-électricien/ne CFC	
Domaine PQ: Travaux pratiques		Date: XY.XY.2018	Etablie par: AG QV-EP

Vue d'ensemble de la répartition du temps du travail pratique (pour les apprentis en distribution d'énergie):

Pos.	Travaux pratiques	Temps alloué
1	Documentation technique	4 h
2	Distribution énergétique	7 h
3	Planification de l'installation	3 h
4	Technique de commande et automatisation du bâtiment	3 h
5	Technique de communication	3 h
Total		20 h